

Cabinet Marie-Noëlle MEUNIER



L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL



ANNEE 2021

Cabinet Marie-Noëlle MEUNIER

106 rue Eugène POTTIER

Immeuble « Le Dolmen »

35000 RENNES

e-mail : accueil@cabinet-meunier.com

☎ 02 99 35 12 00

www.cabinet-meunier.com



*La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : Actions de formation*

L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL 2021

Je vous propose de nous retrouver **2 journées en 2021** pour :

- Acquérir les connaissances fondamentales du Droit du Travail pour une application pratique dans votre entreprise.

✓ **OBJECTIFS**

- Connaître les règles du Droit Social et les appliquer à bon escient,
- Identifier les erreurs à ne pas commettre,
- Développer les bons réflexes face aux différentes situations rencontrées dans l'entreprise,
- Valider ses pratiques en conformité avec les derniers textes publiés.

✓ **CALENDRIER**

- Jeudi 15 avril 2021

- Jeudi 20 mai 2021

Chaque journée de formation se déroule de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 soit une durée de 7 heures.

✓ **COUT**

2 journées : 1 000,00 € H.T.

✓ **PUBLIC CONCERNE**

Toute personne confrontée à l'application du Droit du Travail dans ses activités professionnelles : dirigeant, DRH, juriste d'entreprise, manager.

Prérequis : Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire.

✓ MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'animation est assurée par un Avocat, associé du cabinet, formé et exerçant son activité exclusivement en droit social.

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action de formation est remis aux stagiaires lors de cette formation.

Les échanges avec les participants permettent d'appréhender les mises en œuvre pratiques.

Le nombre de participants est limité à 10 par journée.

✓ SANCTION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de l'action de formation est demandée à chaque stagiaire.

A l'issue de l'action de formation, il est remis une attestation de formation à l'entreprise.

✓ LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera dans une salle accessible aux personnes handicapées.

Si la personne est en situation de handicap, merci de prendre contact avec le Cabinet pour que nous puissions favoriser son accueil.

JOUR 1

« LE CONTRAT DE TRAVAIL : SA CONCLUSION ET SON EXECUTION »

A. DE L'EMBAUCHE A LA REDACTION DU CONTRAT

- ✓ **Rechercher et sélectionner les textes applicables : Code du Travail, convention collective, accord d'entreprise, usage, jurisprudence.**
- ✓ **Choisir le contrat de travail adapté et le rédiger :**
 - Le contrat à durée indéterminée et ses clauses spécifiques : la période d'essai, la mobilité géographique, la non concurrence, le dédit-formation ;
 - Le contrat à durée déterminée ;
 - Le contrat à temps partiel ;
 - La modification du contrat de travail.

B. L'EXECUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- ✓ **Les congés payés**
- ✓ **La durée du travail :**
 - la durée légale du travail ;
 - les heures supplémentaires ;
 - le droit au repos quotidien et hebdomadaire ;
 - l'organisation du temps de travail ;
 - les cadres.
- ✓ **Le salaire**

JOUR 2

A. LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR

- ✓ **L'exercice du pouvoir disciplinaire dans l'entreprise :**
 - Le règlement intérieur de l'entreprise ;
 - La nature et l'échelle des sanctions disciplinaires ;
 - Les procédures à respecter.

B. LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : SECURISER LES PROCEDURES

- ✓ **Le licenciement personnel :** motif, procédure, indemnités légales et conventionnelles,
- ✓ **Le licenciement économique :** motif, procédure,
- ✓ **La rupture conventionnelle,**
- ✓ **La transaction.**

C. LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

- ✓ **Le CSE :**
 - Les élections ;
 - Missions, réunions, moyens, budgets....
- ✓ **Le syndicat dans l'entreprise :**
 - Désignation et missions des délégués syndicaux ;
 - Moyens d'action et protection ;
 - Le représentant de la section syndicale – RSS.



Bulletin d'Inscription

L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL

A adresser par mail : accueil@cabinet-meunier.com

Entreprise (Raison sociale) :

INSCRIPTION

Dates :

Jeudi 15 avril 2021

et

Jeudi 20 mai 2021

- M (Nom, Prénom)* Fonction :

Coût :

1 000,00 € H.T. par participant soit 1 200,00 € TTC payables à réception de la note d'honoraires correspondante.

ADRESSE DE L'ORGANISME à qui doivent être adressées la facture et la convention de formation (*en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la Société*) :

Nom :

Adresse :

.....

Fait à,

le

Cachet de l'entreprise

Signature :

* Si la personne inscrite est en situation de handicap, merci de prendre contact avec le Cabinet pour que nous puissions favoriser son accueil.



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : Actions de formation